



**Investissement Territorial Intégré
Quartier Politique de la Ville
COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS**

APPEL A INITIATIVE

Investissement Prioritaire Axe 2 – 2c

« Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité »

**Augmenter et améliorer l'offre d'usages et de services publics numériques
partagés pour tous**

1. Contexte

La communauté Urbaine d'Arras a saisi l'opportunité offerte par le Programme Opérationnel « *Pour une croissance intelligente, durable et inclusive du Nord-Pas-de-Calais* » 2014/2020 (FEDER) pour renforcer son action en faveur des habitants des quartiers inscrits en politique de la ville.

Le programme opérationnel (PO) comprend, dans son axe 2 « accélérer la transformation de la société régionale à travers l'accroissement des usages et services numériques d'intérêt public », la priorité d'investissement 2c- visant à « renforcer des applicatifs TIC dans les domaines de l'administration en ligne mais aussi l'apprentissage en ligne, l'intégration par les TIC, de la culture ou de la santé en ligne ».

La Communauté Urbaine d'Arras s'est engagée dans une démarche d'élaboration d'une feuille de route locale du numérique précisant les concours de sa stratégie globale du numérique comprenant le développement des infrastructures de télécommunications à Très Haut Débit mais également celui des services et usages numériques sur son territoire.

Dans ce contexte, la CUA s'est donnée pour objectif de contribuer, au sein des quartiers en politique ville et / ou à destination de leurs habitants, à l'augmentation de l'offre d'usages et de services numériques mutualisés de qualité au service de la santé, de l'éducation, de l'administration de proximité et de l'inclusion sociale et sociétale.

2. Cible et périmètre des bénéficiaires

A. Type de bénéficiaires :

- Région
- Départements
- EPCI
- Regroupement de collectivités territoriales
- Groupements publics et / ou privés
- Syndicats mixte
- Cluster et pôles

B. Eligibilité des actions :

Le Document de Mise en Œuvre (DOMO) du programme opérationnel (version 11 – Juin 2017) précise que sont éligibles les actions permettant de :

Soutenir l'amélioration des usages et des services numériques en Santé par des actions visant à :

- Poursuivre et étendre la mise en réseau et l'équipement pour le partage d'images et d'information, la téléimagerie, la télémédecine.
- Mutualiser entre médecine hospitalière, médecine de ville et structures médico-sociales.
- Mutualiser la création et le partage de contenus numériques.

Soutenir l'amélioration des usages et des services numériques éducatifs et culturels par des actions visant à :

- La définition (incluant études préalables et ingénierie dédiée) et la réalisation de plateformes d'échanges et de services collectifs permettant la mutualisation (à l'échelle régionale) de contenus, de ressources et des services partagés pour l'éducation et la médiation culturelle,
- Déployer des équipements numériques innovants promouvant les accès multi-supports.
- Equiper les établissements scolaires d'outils permettant de se connecter via des supports numériques multiples (tablettes, ordinateurs portables, smartphones...).
- Renforcer l'animation et la mise en oeuvre de démarches coordonnées entre les différents niveaux d'apprentissage (primaire, secondaire, enseignement supérieur, formation professionnelle) et entre l'éducation tout au long de la vie, l'emploi et son territoire.

Soutenir l'amélioration du service public local par des actions visant à :

- La définition (incluant études préalables et ingénierie dédiée) et la réalisation de plateformes collectives et de mutualisation permettant la généralisation (équitable territorialement) de l'offre de services en ligne tout en réduisant la redondance des informations demandées aux usagers et aux partenaires.
- La définition (incluant études préalables et ingénierie dédiée) et la réalisation de projets numériques dans le cadre de stratégies numériques territoriales intégrées aux priorités locales.

Soutenir l'amélioration des usages et des services numériques d'inclusion par des actions visant à :

- Définir et mettre en œuvre des services numériques à la personne (SAP), intégrés et/ou partagés, pour améliorer la vie quotidienne et la citoyenneté des publics fragiles ou dépendants à travers la promotion de projets d'innovation sociale et le développement de la médiation visant à l'expression collective, au renforcement du lien social.

- Définir et mettre en œuvre des services numériques à la personne (SAP), intégrés et/ou partagés, pour améliorer la vie quotidienne et la citoyenneté des publics fragiles ou dépendants à travers la promotion de projets d'innovation sociale et le développement de la médiation visant à l'expression collective, au renforcement du lien social.
- Assurer la participation de tous par un meilleur accès à l'information au service de l'équité d'accès aux droits pour une meilleure intégration citoyenne.

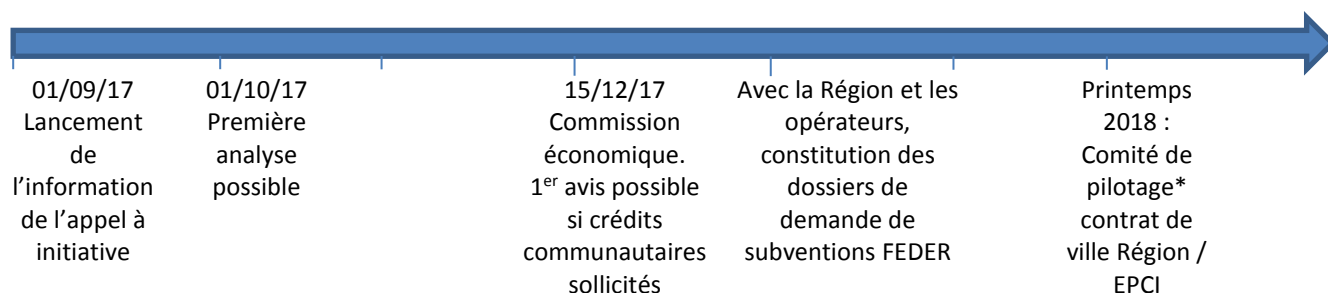
3. Organisation de l'appel à Candidature

A. Méthodologie

La CUA organise l'information de cet appel à initiative en s'appuyant sur sa revue et son site internet. Les dossiers seront transmis par voie postale à l'adresse suivante : Direction du Développement Territorial – La Citadelle Boulevard du Général de Gaulle BP10345 - 62026 ARRAS cedex et par voie électronique à l'adresse suivante : ITI@cu-arras.org.

Ils seront instruits au « fil de l'eau ». Une première analyse des réponses à l'appel à initiative sera réalisée en parallèle de celle des subventions instruites par la Commission Développement Economique (C2) de la Communauté Urbaine d'Arras.

B. Calendrier du processus de dépôt des dossiers de demande de subventions :



(*) : Seul le comité de pilotage du contrat de ville rend un avis final sur l'opportunité de la contribution du dossier au niveau de la stratégie du territoire.

C. La candidature

Le dossier d'intention est téléchargeable sur le site Internet de la Communauté Urbaine d'Arras.

Toute demande d'un opérateur sur le dispositif ITI sera étudiée à partir du dossier de demande de financement FEDER téléchargeable sur le site : <http://www.europe-en-nordpasdecals.eu/les-programmes/por/>

Pour toute information ou correspondance sur l'ITI :

Tél : 03-21-21-01-59 (secrétariat)

Mail : ITI@cu-arras.org

Adresse : Direction du Développement Territorial – La Citadelle Boulevard du Général de Gaulle BP10345 - 62026 ARRAS cedex